Vo XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 6 Mars 1901. No. 16

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis... $1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



L'AME AMERICAINE

A propos d'un ouvrage canadien.

(De notre correspondant parisien)

Paris, 12 Février, 1901

Un ouvrage important d'un Canadien-français a attiré récemment l'attention des lettrés et des sociologues. Ce sont les deux volumes que M. Edmond de Nevers a fait paraître à Paris chez les éditeurs Jouve et Boyer, à la fin de l'année 1900. Le titre : "L'Ame Américaine" annonce un grave sujet, dont l'auteur s'est tiré à sa louange ; et M. Ferdinand Brunetière a consacré à l'étude de cet ouvrage un savant article dans la *Revue des Deux Mondes*.

Sous le nom d'Américains, il s'agit non des Français du Canada ou des races latines de l'Amérique du Sud et du Mexique, mais des habitants des Etats-Unis. On voit aussitôt les difficultés qui pouvaient arrêter M. de Nevers. La population de ces états est formée d'éléments si disparates qu'il peut sembler téméraire d'essayer d'en définir l'âme. L'auteur l'a pourtant tenté, non sans succès. Il a vu là, comme dit M. Brunetière un probleme d'ethnographie et de psychologie comparées. Il s'agit de déterminer l'apport et la valeur de chacun des éléments ethniques qui ont contribué à former ce qu'on peut appeler: la race américaine.

L'élément anglo-saxon est évidemment l'élément primordial, et c'est lui qui, à l'origine, a la prépondérance ; mais il n'est pas exclusif. De très bonne heure, des colons Irlandais et Allemands se mêlèrent aux colons anglais, si bien qu'on ne peut pas dire qu'à l'époque même de la guerre d'Indépendance, la population Américaine fut purement anglo-saxonne. Mais c'est depuis lors surtout, et après la guerre de sécession en particulier que l'envahissement étranger a pris d'énormes proportions. Prenons quelques chiffres. Il n'y avait guère aux Etats-Unis, en 1860, que 200,000 Suédois ou Norvégiens ; ils sont aujourd'hui 2,500,000. Vers 1870, l'Union ne comptait que 70.000 Italiens ; en 30 ans ils sont devenus 1.600.000. Les Polonais, très rares à la même époque, sont maintenant au nombre de 2 millions. Ajoutez à ces chiffres 1.300,000 Canadiens français, 1,000,000 de Français, Belges ou Suisses, 1,200,000 Hongrois ou Tchèques, 125.000 Danois, 300,000 Chinois, on arrive à un total d'environs 8 millions. Et ce chiffre seul est plus considérable que celui des purs descendants de puritains, de Virginiens et d'Anglo-saxons de vieille souche américaine. Quant à la grande masse de la population elle est faite d'Allemands ou de descendants d'Allemands et surtout d'Irlandais ou de descendants d'Irlandais. Il serait surprenant qu'une telle immigration n'eut point profondément modifié l'âme américaine ; et l'opinion de M. de Nevers est, qu'en ce moment, une grande transformation est en train de s'accomplir ; l'âme américaine deviendrait une âme celtique.

Sans doute, certains caractères anglo-saxons ne disparaitront point ; mais de nouveaux s'ajoutent aux premiers. - Un, surtout, mérite de retenir notre attention. Le progrès de l'idée démocratique est en contradiction absolue avec l'idéal primitif anglo-saxon ; quelques textes en sont une preuve de fait, à propos de l'immigration étrangère, plusieurs journaux publièrent en 1889 une lettre qui disait textuellement : "Nous, citoyens des Etats-Unis, nous sommes la noblesse, le sang royal d'Amérique. Les étrangers ne peuvent être employés qu'aux travaux manuels, et c'est le devoir et le droit du peuple américain de les maintenir dans cette carrière qui seule leur convient." En 1854, une association se fondait qui se donnait pour objet "de veiller à ce que les fonctions publiques fussent attribuées à des protestants nés dans le pays, et de combattre les artifices du papisme." Ces papistes, c'étaient avant tout des Irlandais. Donc une civilisation de type anglo-saxon se sentait mise en péril par une civilisation d'un autre type. L'Irlandais papiste, n'est point un aristocrate. M. Edmond de Nevers cite le mot d'un ancien fermier Irlandais devenu riche américain : "Vous ne sauriez croire, lui disait-il, quelle volupté j'éprouve en wagon à étaler mes pieds sous le nez d'un "gentleman" qui l'a peut-être toujours été." Ces Irlandais, citoyens de l'Union, instinctivement et avec l'aide du suffrage universel, ont détruit les traces d'inégalité que présentait l'ancienne structure de la société américaine ; et ainsi l'âme américaine a été profondément modifiée. Et si l'on veut chercher une preuve extérieure mais frappante de l'influence irlandaise, on la trouve dans cette mode de la réclame effrénée dont M. de Nevers a raison d'affirmer que ni le puritain pieux et austère, ni l'aristocrate du Sud, n'auraient eu l'idée. D'ailleurs cette mode prit naissance vers 1820 dans la Pensylvanie où les Irlandais dominaient.

Mais qu'est-ce qui fait le soutien de cette étude approfondie de l'âme américaine ? Ce livre a une origine politique. Quelle attitude doivent observer les Canadiens-français à l'égard de leur puissant voisin ? "Est-il de notre intérêt politique, écrit en propres termes, M. de Nevers, de contribuer à l'unification de tout le continent nord-américain ? Et nous serait-il possible, sous le drapeau étoilé, de grandir et de nous développer sans rien abdiquer, sans rien abandonner de ce qui nous est chef, en restant fidèles à nos traditions françaises et catholiques ?" Telle est la question. Je ne suis pas assez compétent pour intervenir ici, et donner mon avis, qu'il me suffise d'avoir signalé un ouvrage de cette importance et de cet intérêt.

R. M.

Un passant heurte un ivrogne qui festonne sur le trottoir.

Alors, le bon pochard, d'un ton de doux reproche :

—Pas la peine de me pousser... je tomberai bien tout seul !

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

Est-ce le commencement de la fin ? Ça en a tout l'air, s'il faut en croire les dernières dépêches relatives à la situation sud-africaine.

Il paraît que le général Botha a décidé de se rendre. Se voyant paralysé de tous côtés et dans l'impossibilité de poursuivre la guerre avec des chances de succès, il aurait fait prier lord Kitchener de le rencontrer afin de traiter avec lui les conditions de la reddition générale des Boers.

D'un autre côté, une dépêche annonce que le général Dewet vient d'être battu par le colonel Plumer, près de Bisselfontein, sur la rive sud de la rivière Orange, où il s'est fait enlever deux pièces d'artillerie et 50 hommes. La troupe boer se serait dispersée dans toutes les directions, et le fameux Dewet n'aurait réussi à s'echapper avec une poignée de ses hommes, qu'en traversant précipitamment sur la rive opposée.

On rapporte que jusqu'au 18 février, les Boers ont eu 292 tués et blessés sur le champ de bataille, 86 faits prisonniers et que 183 se sont rendus. A part cela, ils ont perdu 462 fusils, 160,000 rondes de cartouches, 35,000 chevaux, 3,530 bêtes de trait, 18,700 bêtes à cornes, 155,400 moutons et 1,070 wagons. De plus, ils ont été privés des services d'un de leurs principaux chefs, le général Delarey, qui a été capturé près de Keerust.

On annonce enfin que la tentative de Dewet à l'effet d'envahir la Colonie du Cap, a complètement échoué.

Dans tous les cas, en ce qui concerne la reddition générale, Dewet et Steyn n'ont pas encore dit leur dernier mot. Et s'il faut en juger par l'énergique proclamation qu'ils ont lancée récemment, ils ne seraient certainement pas disposés à marcher à la suite du général Botha, et de déposer les armes.

Dans tous les cas, tout indique, pour le moment, que cette terrible guerre sud-africaine en est rendue au commencement de la fin. La reddition de Botha et des commandos qui opéraient sous ses ordres, va porter un coup décisif à la cause Boer, et la guerre de guérillas, confinée presqu'exclusivement à l'Etat d'Orange, ne pourra plus se prolonger bien longtemps.

***

Londres.—A la Chambre des Communes, le secrétaire du ministère de la guerre, M. Broderick, en discutant un motion à l'effet de publier les délibérations des cours d'enquêtes, a déclaré l'intention du gouvernement de faire une enquête générale sur la façon dont la guerre a été conduite dans l'Afrique Australe, lorsque la guerre sera terminée. Cependant personne peut dire que la guerre est substantiellement finie lorsque 200,000 hommes sont encore engagés dans les opérations militaires.

Mais le gouvernement a déjà tenu des enquêtes sur 20 pénibles accidents de reddition de troupes anglaises. Un bon nombre d'officiers ont été tenus responsables et dix ont été démis. Aucun officier revenant de l'Afrique du Sud ne fera du service dans l'armée, en Angleterre, que sur recommandation de Lord Roberts et du général Kitchener.

Il se passe rarement une semaine sans qu'un officier soit rayé des cadres ou reçoive une autre punition.

***

Londres.—Un journal publie la correspondance du général Botha, le commandant Boer et lord Roberts, concernant une reddition générale. La correspondance démontre que les négociations qui ont eu lieu en juin dernier sont tombées, à la suite d'un désaccord au sujet des termes de l'amnistie qui devait précéder la reddition.

Le Manitoba.

Mercredi 6 Mars 1901

LEON XIII

Sa Sainteté vient d'atteindre sa 91ième année. Nous faisons des vœux pour qu'Elle demeure longtemps encore sur la Chaire de Saint-Pierre.

LE SALAIRE DE NOS MINISTRES

Le relèvement du salaire du premier ministre fédéral—question agitée depuis plusieurs années—est tout-à-fait à l'ordre du jour.—C'est,du reste,avec raison. Ce salaire est actuellement en disproportion avec la dignité et les exigences de cette position.

Les fonctionnaires des grandes institutions financières ont sans doute de sérieuses responsabilités, mais combien on sait les récompenser! Ils ont des salaires de dix, douze, quinze et vingt-cinq mille piastres durant leur terme d'office. Après, de généreuses retraites leur sont accordées. Nous connaissons un ancien gérant d'une association financière, qui jouit actuellement d'une pension de douze mille piastres par an.

Nos ministres n'ont pas, et ne pourraient guère jouir d'un pareil traitement. Mais,au moins, qu'on ne les mesquine pas pendant leur terme d'office.

Le salaire du premier ministre devrait être d'au moins douze mille piastres, Nous n'objecterions pas à quinze mille.

Le salaire des autres ministres devraient être également relevé.

Nous croyons même que l'Etat devrait pourvoir au logement de nos ministres, ayant portefeuilles.

C'est une question assez délicate à aborder. Mais elle devrait être traitée en dehors de toute idée et de toute intrigue politiques.

En politique,moins qu'en toute autre condition, l'on ne peut vivre de l'air du temps.

Nous croyons que cette mesure tendrait à relever non-seulement les finances des chefs de la nation,mais même la moralité de la vie politique.

Le gouvernement, par le fait seul qu'il est le gouvernement, doit nécessairement prendre l'initiative de cette mesure.—Mais pour nous, nous sommes prêts à prendre, avec nos confrères de la presse libérale, notre part de responsabilité en cette matière.

LEGISLATURE PROVINCIALE

La Législature siège depuis huit ou dix jours. Elle n'a fait encore que s'installer à la besogne; mais le travail va, parait-il, marcher assez rondement, maintenant. Voici comment on a formé les différents

COMITÉS DE LA CHAMBRE:

Privilèges et élections—MM. Roblin, McFadden, Campbell, Greenway, Mickle, Burrows, Winkler, Jérôme, Thompson, Baldwinson, Laurence, Mullins, Garland et Ruddell.

Amendements aux lois—MM. Roblin, Davidson, Campbell, Rogers, Greenway, Mickle, Johnson, Argue, Gordon, Baldwinson, Neilson, Riddell, Lyons, Young, Steele, Lawrence, Greenwood, Fowler, Norris, Morton, Ruddell, Myers, Taylor, Lagimodière, Bernier, Burrows, Winkler, et McInnis

Bills privés—MM. Campbell, McFadden, Rogers, Mickle, Bernier, Neilson, Argue, Grain, Lyons, Smith, McKenzie, Myers' Fowler, Riley, Steele, Ferguson et Taylor.

Ordres de la Chambre—MM. Roblin. Campbell, Mickle, Grain, Myers, Argue, Fowler, Neilson, Bernier, Lagimodière, Lawrence, Garland, Mullins, Johnson.

Comptes publics—MM. Roblin, Davidson. McFadden, Campbell, Rogers, Myers, McInnis, Burrows, Greenwood, Garland, Bernier, Morton, Ferguson, Grain, Young, Fowler, Jérôme, Riddell, Riley, Simpson, Norris, Taylor.

Impressions—MM. McFadden, Rogers, Mickle, Ferguson, Baldwinson, Lawrence, Lagimodière, Norris, Grain, Simpson, Ruddell, McKenzie, Winkler, Mullins, Thompson, Smith.

Librairie—MM. Hespeler, Roblin, Greenway, Burrows, McKenzie, McInnis, Taylor, Neilson, Grain, Morton, Young et Greenwood.

Agriculture et mines—MM. Roblin Davidson. Greenway, Johnson, Steele, Argue, Lawrence, Riddell, Winkler, Thompson, McKenzie Simpson, Lyons, Greenwood, Mullins, Smith, Lagimodière. Jérôme, Ruddell. Fowler et Gordon.

Chemins de fer—MM. Roblin, Davidson, Campbell, Rogers, Greenway, Mickle, Taylor, McInnis, Burrows, Bernier, Gordon, Garland, Ruddell, Argue, Myers et Jonhson.

***

M Greenway, le chef de l'opposition, est revenu d'Ottawa et dirige maintenant le parti libéral en chambre. Avant son arrivée, le rôle de leader s'était partagé entre M. Morton, homme modéré, bon garçon; et M. Myers, discoureur long et ennuyeux.

***

La discussion sur les questions de chemins de fer viendra dans quelques jours. Cette discussion sera mouvementée, si on doit prêter foi aux rumeurs. M. Greenway fera une forte opposition au bill ratifiant les contrats du gouvernement; et le gouvernement lui, se défendra avec vigueur.

***

M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, qui a secondé l'adresse en réponse au discours du trône, a prononcé les paroles suivantes, à propos du projet de loi d'instruction obligatoire.

"Le discours du trône annonce une loi sur l'éducation. L'instruction obligatoire sortira vraisemblablement de cette législation. J'espère que le gouvernement, dans son action, respectera les principes à la lumière desquels on doit aborder les questions de ce genre. Il faut ici user de circonspection et de prudence, car on se trouve face à face avec les droits des parents en matière d'éducation. Les parents ont, de par nature, le droit de donner à leurs enfants la mesure d'instruction qu'ils jugent convenables. Cependant, il y a quelquefois des circonstances où l'on peut tolérer l'instruction obligatoire, pourvu qu'on sauvegrade et qu'on protège toutes les consciences. J'espère que la mesure que le gouvernement soumettra à la Législature a été conçue dans ces sentiments et de telle façon que, loin d'augmenter, elle diminuera au contraire les griefs dont une partie de la population a eu à se plaindre depuis de nombreuse années et qui la font encore souffrir."

MGR LANGEVIN DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est actuellement dans la province de Québec, où il est accueilli partout avec les plus grandes marques de respect et de vénération. Nous sommes heureux de pouvoir publier le texte de l'adresse qui lui a été présentée par les élèves de l'Académie du Sacré-Cœur, à Boucherville:

A Sa Grandeur Mgr Langevin,
Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

C'est le noble apanage de notre paroisse de jouir de temps en temps de la visite des princes de l'Eglise. Monsieur notre Curé sait que leurs mains bénissantes répandent toujours la rosée des grâces célestes et que leurs pas sèment les miséricordes divines.

Entre tous les illustres Pontifes que Boucherville a connus et qu'elle vénère à juste titre, il en est peu qu'elle salue avec plus de fierté que Votre Grandeur.

Frère en religion de Mgr Taché, la gloire de Boucherville, héritier, par son choix, de son trône, gardien de son nom béni et de sa glorieuse mémoire, émule de ses talents et de ses vertus; en recueillant sa succession, vous avez hérité, Monseigneur, du profond respect, de la pieuse vénération et de l'inaltérable attachement que lui portent ses compatriotes de Boucherville.

Voilà qui suffirait bien à expliquer notre joie en ce moment. Mais un motif particulier commande notre reconnaissance.

Trois années à peine se sont écoulées depuis le jour heureux, où, pour répondre à son zèle infatigable, Votre Grandeur daignait accorder à notre Pasteur la consolation, et à toute notre paroisse faire l'honneur insigne de bénir la première pierre du superbe édifice qui vous reçoit aujourd'hui avec un orgueil bien légitime et la plus vive allégresse.

Monseigneur, les bénédictions de Votre Grandeur ont donné leurs fruits, et Monsieur le Curé, notre Père vénéré, a vu se réaliser ses vœux les-plus chers; ses efforts ont été couronnés du succès qu'il espérait

L'Académie du Sacré Cœur, sous la direction de ses anciens maitres, a ouvert ses portes, et déjà ses murs sont trop étroits à recevoir la jeunesse qui s'y presse

Il est donc bien juste que nous fassions éclater notre bonheur en vous priant de recevoir l'hommage de notre très profonde gratitude. De même que vous bénissiez alors la première pierre de notre chère maison, bénissez-nous aujourd'hui, bénissez ces pierres vivantes de l'édifice social. Bénissez-nous pour que, solides et fermes dans le devoir, à la place choisie par le Divin Ouvrier, chacun de nous serve à la fois son Dieu et sa patrie.

Comme la pierre que Votre Grandeur à daigné sceller par l'eau Sainte du Rituel garde contre toute atteinte le trésor qui lui a été confié, que votre bénédiction nous obtienne de conserver intact le précieux dépot de la foi, de la vertu et de la science qu'on dépose en nous.

Car, s'il nous est permis d'y prétendre, c'est une ambition que nous voulons avoir en suivant de loin les nobles exemples que Votre Grandeur donne à tout notre peuple candadien-français et catholique par sa vigilance et sa fermeté à garder le dépot qui lui a été remis. Permettez, Monseigneur, que votre belle devise nous soit toujours un mot d'ordre pour le devoir et pour le bien:

Depositum Custodi.

C'est dans cette prière, Monseigneur, que nous nous agenouillons à vos pieds et que nous implorons votre bénédiction sur nous, sur nos bien-aimées familles, sur nos maitres et sur nos études.

LES ÉLÈVES DE
L'ACADÉMIE DU SACRÉ CŒUR
DE BOUCHERVILLE

Voici maintenant une autre adresse. Elle a été présentée à Sa Grandeur par les élèves de l'Institution des Sourds-Muets, à Montréal:

A Sa Grandeur Mgr Langevin,
Archevêque de Saint Boniface.

Monseigneur,

Malgré votre dignité de Prince de l'Eglise, vos nombreux et importants travaux, vous daignez venir visiter de pauvres petits infortunés comme nous. Hier soir nous avons appris avec grande joie l'honneur de votre visite. Ce matin, Dieu vous a amené sous notre toit. Par un choix délicat, vous avez voulu accomplir, au milieu de nous, l'acte le plus grand de notre sainte religion: offrir le saint sacrifice de la messe pour nous De plus, vous venez nous apporter des nouvelles de notre ancien et cher Directeur, le Révérend Père Bélanger.

Que de bonté de votre part, Monseigneur, cependant nous n'en sommes pas étonnés: nous commençons à comprendre un peu le cœur du religieux et du prêtre. et nous nous disons: Combien plus grand encore est celui de l'Evêque.

Nous vous prions humblement, Monseigneur, de recevoir l'expression respectueuse de notre gratitude. Si nos oreilles sont fermées, si notre bouche ne peut que difficilement exprimer nos pensées et nos sentiments, veuillez croire que notre cœur peut entendre la voix de l'affection et parler à Dieu par de bonnes prières.

Nous vous prions de nous bénir encore une fois, Monseigneur et de supplier le cœur de Jésus de verser sur nous ses lumières et ses grâces.

LES ÉLÈVES DE
L'INSTITUTION DES
SOURDS-MUETS
Ville Saint Louis, Montréal.

CONDOLEANCES

A une assemblée de la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, tenue mercredi le 27 Février, la résolution suivante a été adoptée. Proposé par le Frère Sec. Financier, appuyé par le frère Sec. Archiviste, qu'il soit résolu:

Que la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques a appris avec la plus profonde douleur, la mort de Madame Jean-Baptiste Béliveau.

La Cour envoie au Frère Hormisdas Béliveau, Député Haut-Chef Ranger, au Frère Edmond Béliveau, C. A. Gareau et à la famille, l'expression la plus vive de ses sincères et profondes sympathies.

Que copies des présentes soient envoyées à la famille et à la presse.

L'Historique du Couvert

Bien peu de personnes, en se mettant à table, pourraient faire l'historique de leur couvert.

Jamais science ne fut plus élémentaire que celle-ci.

Un couvert se compose de six choses, savoir: une assiette, une serviette, une fourchette, une cuiller, un couteau et un verre.

L'usage des assiettes n'est pas très ancien; autrefois des tranches de pain coupées en rond servaient d'assiettes. Virgile les décrit ainsi dans les compagnons d'Enée, troublé par les Harpies.

On parle encore de cette pratique dans le cérémonial du sacre de Louis XII.

Après le repas, on donnait ce pain aux pauvres.

Aux serviettes à présent.

On ne se servait point de serviettes dans l'antiquité; on étendait sur soi une portion de la nappe quand il y en avait.

Les premières serviettes ont été faites à Reims et offertes par cette ville à Charles VII lorsqu'il réussit à s'y faire sacrer.

Elles ne devinrent communes que sous Charles-Quint.

Aux couteaux.

Les couteaux se perdent dans la nuit des temps.

La première coutellerie de renommée en France existait au dixième siècle à Beauvais

A cette époque, on ne faisait point usage de fourchette; on portait la viande à sa bouche avec la pointe de son couteau.

Henri II est le premier qui ait fait faire des fourchettes d'argent

DE TOUT UN PEU

On a apporté à Z..., le roi des gourmands, une très belle langouste.

Le lendemain, il s'empresse d'aller remercier:

—C'était délicieux, dit-il.

—Aviez-vous quelque invité?

—Nous étions deux seulement.

—Qui cela?

—La langouste et moi,

Le fils Prudhomme demande à son père:

"Papa, qu'est-ce que c'est que des prétoriens?"

Prudhomme, après avoir réfléchi:

"Mon fils, ce sont sans doute les habitants de...Prétoria."

LETTRE APOSTOLIQUE
DE
NOTRE TRES SAINT-PERE LEON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archeveques, eveques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siege apostolique

A Nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Suite.

C'est à dessein que Nous avons fait mention tout à l'heure des devoirs que comporte la pratique des vertus et de la religion. En effet, certains professent l'opinion, qui se répand parmi la foule, que la *question sociale*, comme on dit, est seulement *économique* ; tandis qu'au contraire il est très exact qu'elle est principalement morale et religieuse, et que pour ce même motif elle doit être surtout résolue conformément à la loi morale et au jugement de la religion.

Admettons, en effet, qu'un salaire double soit accordé à ceux qui louent leur travail ; admettons que la durée de ce travail soit réduite ; admettons même que les vivres soient à bon marché : cependant si l'ouvrier écoute ces doctrines qu'il entend exposer d'ordinaire, s'il suit ces exemples qui l'invitent à s'affranchir de tout respect envers la Volonté divine et à adopter des mœurs dépravées, il arrivera nécessairement que ses biens et le fruit même de ses labeurs s'évanouiront. L'expérience et la pratique montrent qu'une existence étroite et misérable est le partage de la plupart des artisans qui, quoique ayant un travail d'assez courte durée et un salaire assez élevé, mènent cependant une vie corrompue et exempte de toute discipline religieuse.

Enlevez aux âmes les sentiments qu'y fait germer et qu'y cultive la sagesse chrétienne ; enlevez-leur la prévoyance, la tempérance, l'économie, la patience et les autres bonnes habitudes naturelles : c'est en vain, quels que soient vos efforts, que vous rechercheriez ensuite la prospérité. Tel est précisément le motif pour lequel en exhortant les catholiques à entrer dans les assemblées ayant pour but d'améliorer le sort du peuple et à organiser d'autres institutions semblables, Nous n'avons jamais manqué de les engager également à réaliser ces œuvres sous les auspices de la religion, avec son appui et sa collaboration.

Il nous semble qu'à ce mouvement de bienveillance qui attire les catholiques vers les prolétaires, Nous devons accorder des éloges d'autant plus vifs qu'il se déploie sur le même terrain où l'on vit le zèle actif de la charité s'exercer avec constance et avec fruit, et d'une manière appropriée aux circonstances, sous la bienfaisante inspiration de l'Eglise. La loi de cette charité mutuelle, qui parfait pour ainsi dire la loi de justice, ne nous ordonne pas seulement d'accorder à chacun ce qui lui est dû et de ne point entraver ceux qui agissent suivant leurs droits. Elle nous prescrit encore de nous obliger les uns les autres "non pas de paroles, ni de langue, mais par les œuvres et en vérité." (I Jean. III, 18.), nous souvenant des paroles, que très affectueusement le Christ adressa à ses disciples : "Je vous donne un commandement nouveau : que vous vous aimiez les uns les autres, et que comme je vous aimés, ainsi vous vous aimiez. En cela tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres." (Jean, XIII, 34-35.)

Quoiqu'il importe qu'un tel zèle d'être utile au prochain, se préoccupe d'abord de l'impérissable bien des âmes, il ne doit cependant, en aucune façon, négliger les objets qui sont nécessaires ou profitables à la vie. Sur ce point, il convient de rappeler que quand les disciples de Jean-Baptiste demandèrent au Christ : "Etes-vous Celui qui doit venir ou devons nous en attendre un autre ?," il invoqua comme preuve de la mission qui lui était confiée parmi les hommes ce point capital de la charité, évoquant la parole d'Isaïe : "Les aveugles voient, les boiteux marchent, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourd entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés." Matth., XI, 5)

Jésus encore, parlant du jugement dernier, des récompenses et des châtiments qui seraient décrétés, déclara hautement qu'il tiendrait un compte tout spécial de la charité que les hommes se seraient mutuellement témoignée. Dans ces paroles du Christ, un point certes ne laisse pas que d'inspirer de l'admiration : à savoir que passant sous silence les œuvres de miséricorde spirituelle, il rappela seulement les devers de charité extérieure, et cela comme s'ils étaient remplis à l'égard de lui-même : "J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez accordé l'hospitalité ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venus à moi." (Matth., XXV, 35, 36.)

A ces enseignements prescrivant les deux sortes de charité, celle qui tend au bien de l'âme et celle qui se préoccupe du corps, le Christ joignit ses propres exemples, et aussi éclatants que possible, ainsi que nul ne l'ignore. En traitant le présent sujet, elle est bien douce certes à rappeler, la parole partie de son cœur paternel : "J'ai pitié de cette foule," (Marc, VIII, 2) ainsi que la volonté qu'il avait en même temps de secourir la multitude, fût-ce par un miracle. De la miséricorde du Christ il reste cet éloge ; "Il passa en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous la puissance du diable." (Act., X, 38.)

La loi de la Charité qu'il leur avait transmise, les Apôtres d'abord la mirent en pratique avec un zèle pieux. Après eux, ceux qui embrassèrent la foi chrétienne prirent l'initiative d'imaginer des institutions nombreuses et variées pour soulager les misères de toute nature qui accablent les hommes. Ces œuvres, qui ne cessèrent de s'étendre et de progresser, constituent les titres de gloire particuliers et éclatants de la religion chrétienne et de la civilisation dont cette foi fut la source, de telle sorte que les hommes doués d'un jugement sain ne peuvent assez admirer ces institutions, surtout lorsqu'ils songent combien chacun de nous est enclin à rechercher ses propres intérêts, à négliger ceux des autres.

Du nombre de ces bienfaits on ne doit pas retrancher la distribution des petites sommes consacrées à l'aumône. C'est à celle-ci que se rapporte le précepte du Christ. "De ce qui vous reste, donnez l'aumône." (Luc, XI, 41.) Sans doute, les socialistes la condamnent, et veulent qu'elle disparaisse du monde, comme étant injurieuse pour la dignité naturelle de l'homme. Mais si elle est faite suivant les préceptes de l'Evangile (Matth., VI, 2-4) et d'une manière vraiment chrétienne, elle n'entretient certes nullement l'orgueil de ceux qui donnent, et elle n'est pas une honte pour ceux qui reçoivent.

Elle est si loin d'être déshonorante pour l'homme qu'elle entretient plutôt l'union de la communauté humaine en resserrant les liens que crée l'échange des services. Personne en effet ne possède assez de ressources pour n'avoir besoin d'aucun autre ; nul n'est assez dénué pour ne pouvoir en quelque chose être utile à autrui : c'est un fait naturel que les hommes se demandent avec confiance et se prêtent avec bienveillance un mutuel appui.

Ainsi la justice et la charité liées l'une à l'autre, sous la loi juste et douce du Christ, maintiennent d'une manière admirable la cohésion de la société humaine, et amènent avec prévoyance chacun des membres à travailler à son profit particulier en même temps qu'à celui de tous.

Cependant, que le peuple qui travaille soit aidé non seulement par des secours temporaires, mais par un système d'institutions permanentes, c'est là un fait qui doit être regardé de même comme un titre de gloire pour la charité ; elle sera en effet ainsi mieux assurée et plus puissante au profit de ceux qui en auront besoin. On doit donc louer d'autant plus le dessein de former à l'économie et à la prévoyance les âmes de ceux qui exercent des métiers ou qui louent leur travail d'obtenir qu'au cours de leur vie ils assurent eux-mêmes au moins en partie leur avenir. Non-seulement un tel but satisfait au devoir des riches envers les prolétaires, mais encore il rehausse le caractère des prolétaires eux-mêmes ; en même temps qu'il les anime à se préparer un sort plus clément, il les détourne de maints périls, il les préserve des excès des passions, et il les engage à pratiquer la vertu. Puisque donc ce système offre des avantages si grands et si bien appropriés à notre époque, il est digne certes d'être l'objet de la charité zélée et des sages efforts des hommes de bien.

Qu'il reste donc établi que ce souci ardent qu'ont les catholiques de soulager et de relever le peuple est pleinement conforme à l'esprit de l'Eglise et répond fort bien aux exemples que toujours elle a donnés. Quant aux moyens qui conduisent à ce résultat, il importe très peu qu'on les désigne sous le nom d'*action chrétienne populaire*, ou sous celui de *démocratie chrétienne*, pourvu toutefois que les enseignements que Nous avons donnés soient entièrement observés avec la soumission qui convient.

Mais ce qui importe grandement, c'est que dans une affaire si capitale les catholiques n'aient qu'un seul et même esprit, une seule et même volonté, une seule et même action. Il n'est pas moins nécessaire que cette action s'étende et se fortifie, grâce à la multiplication des hommes qui s'y consacreront et des ressources qu'on y emploiera.

A suivre

La mi-careme au "Bazar"

Jeudi, le 14 mars, le Club de Raquettes le "Voyageur" fêtera la mi-carême par la distribution des Coupes de prix gagnées dans les course locales de 5 milles.

M. A. Chabot, 1er prix Sr. Coupe offerte par M. le Maire Sénecal.

M. A. Brissette, 2ième prix Sr, 1 paire de raquettes, par M. le Conseiller A. Gauvin.

M. H. Phaneuf, la Coupe du "Bazar", 1er prix des Jr, et M. Bélanger, 2ième prix des Jr. A cette occasion M. le Professeur P. Salé se rendra avec son Orchestre au nombre de 16 pour la partie musicale. Un repas spécial sera servi aux Membres des deux Clubs moyennant 35c. Vu que c'est peut-être la dernière sortie de la saison un grand nombre de membres en profiteront.

Hop ! hop ! up, up ! !

POUR RIRE

X...est un garçon assez mal élevé, dont le procédé favori de discussion consiste à invectiver ses contradicteurs.

Un de ceux-ci l'interrompt l'autre jour au milieu d'une tirade véhémente, en lui disant brusquement :

—Vous en êtes un autre !

Et comme X...le regarde, interloqué :

—Continuez donc, mon cher... Je ripostais d'avance à l'épithète de "mufle" que vous allez me décocher tout à l'heure !

***

La femme. "Quand vas-tu me donner l'argent pour m'acheter une robe ?"

Le mari. "La semaine prochaine."

La femme. "La semaine dernière tu m'as dit la même chose."

Le mari. "Oui, et c'est ce que je dirai encore la semaine prochaine. Je ne suis pas de ces gens sans parole, qui dise blanc une semaine et noir une autre semaine."

***

A l'église, pendant une messe de mariage.

On manque de quêteurs. Le suisse s'adresse à un jeune homme pour le prier d'escorter l'aumônière :

—Impossible, je suis protestant !

Le suisse, s'adressant à un autre :

—Impossible, je suis israélite.

—Eh ! raison de plus, venez, vous nous rapporterez plus d'argent !

NOTICE

The Canadian Northern Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next session for an Act confirming the amalgamation with the Ontario and Rainy River Railway Company and The Manitoba and South Eastern Railway Company, and confirming the bond issues and mortgages securing the same covering the Ontario Division and the Gilbert Plains Branch of the Company, and authorizing the Company to make traffic and others arrangements with the company contructing a bridge over the Rainy River and with the Minnesota and Manitoba Railroad Company, and empowering the Company to construct the following lines of railway, viz.—

1. Commencing at a point on the Company's lines between Winnipeg and Marchand, thence in a generally westerly direction to a point at or near Carman, thence in a generally westerly direction passing through or near Belmont to the Western boundary of Manitoba.
2. Commencing at a point on the last mentioned line between Carman and the Red River, thence in a generally northwesterly direction to a point at or near Portage-la-Prairie.
3. Commencing at a point on said first mentioned line west of Carman, thence in a generally southerly direction passing through or near Manitou to the international boundary.
4. Commencing at a point on the line between Carman and the Red River, thence in a generally southerly direction to a point at or near Emerson, and commencing at a point on said line, thence in a generally easterly direction along or near the row of townships numbered one to a point on the Company's main line between Vassar and Sprague.
5. Commencing at a point ten miles north of the Company's line between Winnipeg and Ste Anne, thence in a generally southerly direction to the international boundary.
6. Commencing at a point on the Company's line at or near the end of the forty miles constructed by The Winnipeg Great Northern Railway Company, thence to or near the Village of St. Laurent, thence to Oak Point on Lake Manitoba, thence in a generally northerly direction to a point at or near Grand Rapids on the Saskatchewan River.
7. Commencing at a point on the Company's line between Oakland and Macdonald, thence in a generally westerly direction to a point in or near Brandon, thence in a generally north-westerly direction to the Provincial Boundary at or near Township 15 or 16 thence in a generally north-westerly direction to a point on the Company's line north west of Battleford.

J. M. SMITH,
Secretary,
Canadian Northern Ry. Coy.

Dated January 2nd 1901.

AVIS

Avis est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer Canadienne du Nord demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte confirmant la fusion avec la Compagnie de chemin de fer Ontario et Rivière La Pluie et la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, et confirmant les émissions d'obligations et les hypothèques en garantie couvrant la division d'Ontario et l'embranchement de Gilbert Plains de la Compagnie, et autorisant la Compagnie à faire des arrangements de trafic et autres avec la Compagnie construisant un pont sur la Rivière La Pluie et avec la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et autorisant la Compagnie à construire les lignes de voies ferrées ci-dessous, savoir :—

1. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Marchand, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point à ou près de Carman, de là dans une direction généralement ouest traversant Belmont ou près de là jusqu'à la frontière ouest du Manitoba.
2. Commençant à un point sur la ligne en dernier lieu mentionnée entre Carman et La Rivière Rouge, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point à ou près de Portage-la-Prairie.
3. Commençant à un point sur la dite ligne en premier lieu mentionnée à l'ouest de Carman, de là dans une direction généralement sud traversant Manitou ou près de là, jusqu'à la frontière internationale.
4. Commençant à un point sur la ligne entre Carman et la Rivière Rouge, de là dans une direction généralement sud jusqu'à un point à ou près d'Emerson, et commençant à un point sur la dite ligne, de là dans une direction généralement Est le long ou près de la rangée de Townships numérotés un jusqu'à un point sur la ligne mère de la Compagnie entre Vassar et Sprague.
5. Commençant à un point dix milles au nord de la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Sainte-Anne, de là dans une direction généralement sud jusqu'à la frontière internationale.
6. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de l'extrémité des quarante milles construits par la Compagnie de chemin de fer Grand Nord de Winnipeg, de là, à ou près du village Saint-Laurent, de là à la Pointe des Chênes sur le lac Manitoba, de là dans une direction généralement nord jusqu'à un point à ou près des Grands Rapides sur la Rivière Saskatchewan.
7. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Oakland et Macdonald, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point dans ou près de Brandon, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à la frontière provinciale à ou près du township 15 ou 16, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point sur la ligne de la Compagnie au nord-ouest de Battleford.

J. M. SMITH,
Secrétaire.
Cie de Ch. de Fer Canadienne du Nord.

Daté 2 janvier 1901.

DECES

Son Honneur le Juge et Mme Prendergast ont eu la douleur de perdre leur neuvième enfant, Marie-Serah-Françoise-Madeleine, morte dimanche soir, à l'âge de un an et demi, après quelques jours de maladie. La sépulture a eu lieu lundi après midi à la cathédrale. M. le Grand Vicaire Dugas officiait. Nous prions Son Honneur et Madame Prendergast d'agréer l'expression de nos vives sympathies.

Jeune médecin précoce

(Reproduction)

La récente exposition canine a rappelé à notre mémoire l'histoire d'un tondeur de chiens, nommé Lionnet, qui, à la fin du dix-huitième siècle, exerçait ses fonctions sous l'un des ponts de Paris.

A cette époque, les dames de Paris s'étaient prises d'une folle passion pour les petits chiens de race épagneule. Ces animaux, comblés de douceurs, privés de tout exercice, devenaient obèses, languissants, et leurs nobles maîtresses se trouvaient plongées dans les plus grandes inquiétudes.

Lionnet eut alors une idée géniale. Il s'établit médecin de chiens. On lui confiait les animaux, et après quelques jours d'un traitement bien approprié, il les rendait à leurs maîtresses, alertes et dispos.

Il gagna de la sorte des sommes d'autant plus considérables que le régime n'était pas dispendieux.

Ah! si les dames avaient su le secret du médecin!

Lionnet enfermait les toutous dans un galetas. Pour toute nourriture, il leur offrait du pain bis détrempé dans de l'eau claire. Ajoutez trois ou quatre heures par jour d'une course furibonde dans le galetas avec accompagnement de milliers de coups de fouet. Le résultat demandé ne se faisait pas attendre.

Lionnet acquit ainsi une fortune considérable, et en peu d'années il put acheter une terre seigneuriale en Berry, le domaine de Vermanton.

L'IMPORTANCE DU SANG PUR

Dans sa course à travers le corps, le sang nourrit les organes et en même temps il les nettoie. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD rendent le sang pur et vigoureux, et porte à accomplir ses deux fonctions.

FANFARE.

L'assemblée des membres de la Fanfare de Saint-Boniface, qui devait avoir lieu hier, a été remise à mardi prochain, le 12 courant, à 9 heures du soir au "Bazar." Tous les membres sont priés d'y assister.

A VOTRE AISE

Il ne faut pas aller bien loin pour trouver le remède contre les affections de la gorge et des poumons Le BAUME RHUMAL se vend partout.

La femme la plus timide a du courage quand elle tremble pour ce qu'elle aime.—G. M. Valtour.

Il y a des hommes qu'aiment travailler qu'à leurs heures, mais leur montre est toujours arrêtée.—Jules Mary.

AVIS

Nous avons adressé des comptes à plusieurs de nos souscripteurs, dont un certain nombre ont déjà eu l'obligeance de nous en faire parvenir le léger montant.

Nous les en remercions cordialement.

Nous espérons que les autres ne tarderont point. Pour chacun le prix de la souscription, est peu: pour nous, toutes ces petites sommes réunies forment un montant considérable dont la rentrée nous aidera à tenir le MANITOBA *sur le pied où nous l'avons mis.*

***

Nous envoyons parfois notre journal à titre d'essai à quelques personnes. Nous pensons utile de les prévenir que nous considérons comme des souscripteurs réguliers celles qui en ont reçu deux ou trois numéros sans nous les renvoyer ou nous avoir fait avertir par les maîtres de poste qu'elles n'entendent pas s'abonner.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa session présente d'un acte incorporant une Compagnie pour entre autres fins les suivantes: pour transiger les affaires d'une compagnie d'assurance sur la vie avec tous les pouvoirs nécessaires incidents à pareille entreprise et pour acquérir, entreprendre et assurer les affaires actives et passives de la *Manufacturers Life Insurance Company* et de la *Temperance and General Life Assurance Company of North America*, respectivement ou de chacune d'elles et de toutes autres compagnies du même genre qui y consentera et permettant aux corporations et aux parties nécessaires d'exécuter tout pour le but ci-haut mentionné.

BEATTY BLACKSTOCK GALT & FASKEN
BLAKE, LASH & CASSELL,
Procureurs des requérants.
Daté à Toronto le 26ième jour de Février, 1901.
6 3-01 9i.

Abonnez-vous au MANITOBA. Le plus ancien journal de la Province et du Nord-Ouest. $1.00 par annee.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte accordant à la *The Dominion Burglary Guarantee Company, Limited*, le pouvoir de s'amalgamer en n'importe quel temps toute autre compagnie ou autres compagnies autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, ou d'acquérir le *stock* de telle compagnie ou de telles compagnies, ou d'acquérir le roulant, le matériel, la propriété, l'actif et les privilèges de toutes personnes, raison sociale ou compagnie faisant ou autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, et d'augmenter les catégories de propriétés que la dite compagnie peut recevoir, garantir, ou veiller sur, ou être le gardien de, ainsi que les catégories de dangers pour lesquels elle peut se rendre garant; et de construire, d'acquérir, maintenir et faire fonctionner tout ou tous appareils et structures employés ou à être employés en rapport avec ses affaires, et d'exploiter un système de messagers et de serviteurs, et pour d'autres fins.

Daté à Montréal ce (28ième) vingt-huitième jour de janvier, A. D. 1901.
GREENSHIELDS & GREENSHIELDS,
Procureurs des requérants.
6-2-01-9i

Pour $1.25 vous aurez une boite d'enveloppes imprimees, aux ateliers du "Manitoba."

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte à l'effet de consolider et d'amender l'Acte concernant le Trans-Canada Railway Company (La Compagnie de Chemin de Fer du Trans-Canada); pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de l'entreprise; pour octroyer à la Compagnie la faculté de commencer la construction à un point quelconque sur le chemin de fer de Québec et Saint-Jean (on *the Quebec and St. John Railway*) ou sur le chemin de fer *Great Northern*, et pour faire fléchir leur ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie James et pour bâtir des embranchements à partir de divers points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg et jusqu'à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway; pour construire et faire fonctionner des vaisseaux à briser la glace; pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires, pour déterminer le montant du capital à être payé préalablement à l'organisation de la Compagnie, et pour autoriser la Compagnie à faire l'acquisition d'autres chemins de fer ou à s'amalgamer avec d'autres Compagnies de chemin de fer.

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants.
Ottawa, 21 déc. 1900. 23 1-9i

DEMANDÉ.—Dans chaque comté une personne capable et de confiance pour représenter une puissante compagnie d'une solide réputation financière; salaire de $936.00 par année, payable chaque semaine; $3.00 par jour absolument sûres et toutes les dépenses; profession honnête et de *bona fide*; salaire fixe, pas de commissions, salaire payé tous les samedis et les dépenses de la semaine avancées. STANDARD HOUSE, 334 DEARBORN ST., CHICAGO.
16-1-01 16i

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1.00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher, $0.50 par mois.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Melle Blanche Kéroack est partie dimanche pour une promenade dans la province de Québec.

—Ne pas oublier l'encan que fera M. J. B. Joyal, demain, à 2 heures p. m., dans le bloc Royal. 16

—Mde Frs Jean, de Saint-Boniface, est de retour d'une promenade dans la province de Québec.

—L'hon sénateur Bernier est reparti dimanche pour Ottawa, après avoir passé une vacance de 15 jours dans sa famille.

—Nous apprenons avec plaisir que l'hon juge Dubuc se porte beaucoup mieux et que les opérations qu'il a subies l'ont ramené sur le chemin de la santé.

—Melle Félixine Chénier, fille de M. F. Chénier, de cette ville, est revenue la semaine dernière d'une promenade dans la province de Québec et les Etats-Unis.

—Le train express du Northern Pacific qui devait arriver à Winnipeg, (venant de Saint-Paul), à 1.30 hrs P. M., lundi, n'est rentré en gare que mardi matin. à 8 heures.

—Un grand nombre de personnes de Saint-Boniface sont allées entendre Sousa et sa fanfare, au *Winnipeg Théatre* Ces musiciens ont eu un beau succès que, du reste, ils méritent amplement.

—M. Moran, qui donnent actuellement des conférences sur l'industrie fromagère, sera heureux de donner toutes les informations concernant cette industrie à toutes les personnes qui s'adresseront à lui, soit verbalement, soit par correspondance.

—Le congrès pédagogique des instituteurs français de la province est commencé depuis ce matin dans la salle du "Bazar" Ce congrès sera intéressant et utile car son programme comporte des sujets d'une haute importance et des noms très compétents pour les traiter.

—Toute la population française de la province de Manitoba, surtout, devrait souscrire à notre journal ; le prix est minime ; et les renseignements que vous puisez dans le journal, soit en politique ou en nouvelles intéressantes, valent bien le prix de la souscription, $1.00.

—Les *Shamrocks*, de Montréal, arriveront vendredi, à Winnipeg, pour jouer contre les *Winnipegs* et les *Victorias*. Cette nouvelle réjouit tous les amateurs de ce jeu qui devient vraiment national. Les joûtes auront lieu à l'Auditorium. Les *Shamrocks* se mesureront samedi, contre les *Winnipegs*, et lundi, contre les *Victorias*.

Gontran, un copurchic des plus réussis, rentre au cercle très las.

"Ah ! j'ai rudement travaillé de la tête aujourd'hui," murmure-t-il.

"Quoi donc ! " lui demande un ami, "aurais-tu écrit un drame ? "

"Non," fait Gontran ; "j'ai essayé des chapeaux ! "

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX:

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	85,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DU MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des octrois gratuits de terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

CORRESPONDANCE

A Monsieur le Directeur du Journal LE MANITOBA.

Monsieur,

Je compte sur votre obligeance pour publier dans votre estimable Journal les quelques lignes suivantes, que j'intitulerai :

A CHACUN SON MÉRITE.

La semaine dernière le hasard mettait sous mes yeux une copie du programme de la convention de l'union des Fabricants de beurre et de fromage dont M. S. M. Barré est le Président. Sur la seconde page de ce programme nous lisons :

Prizes carried by Manitoba butter and Cheese outside of the Province.

EXHIBITION PROVINCIALE DE TORONTO 1887

1er Prix pour beurre de beurrerie, Georges Caron, Saint-Charles, Man.; 2ième prix, S. M Barré, Saint-Pierre, Man.

EXHIBITION DE LA PUISSANCE. OTTAWA, 1887

1er Prix pour beurre de beurrerie, S. M. Barré, Saint-Pierre, Man.; 2ième Prix, Georges Caron, Saint-Charles, Man.

Si M. Barré s'était donné le trouble de référer à sa *carte bleue*, il y aurait vu que c'est à Toronto qu'il y avait une Exposition de la Puissance du Canada, et que, par conséquent, l'Exposition d'Ottawa était une exposition Provinciale.

Pour moi j'ai encore ma *carte rouge* sur laquelle nous lisons :

DOMINION AND INDUSTRIAL EXHIBITION TORONTO 1887—

CREAMERY BUTTER

First Prize Georges Caron Saint-Charles Manitoba. Si dans le programme en question il n'y avait que les irrégularités que je viens de mentionner, je ne me donnerais pas le trouble de les relever ; mais il y est dit plus loin...... dans les deux cas, le beurre a été fait par M. Barré ;—à cela j'oppose le démenti le plus formel, et je suis prêt à prouver que M. Barré n'a eu rien à faire, ni de près ni de loin, avec la confection du beurre que j'ai exposé à Toronto en 1887.

A bon entendeur, salut !

C. GEO. CARON,

Saint-Charles 2 mars 1901.

BOUTONS SUR LA FIGURE

Le sang impur est la cause de ces boutons qui couvrent si désagréablement la figure ; un bon traitement avec les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD les fait disparaître.

Un joli mot d'enfant regardant passer une automobile :

—Oh ! papa, regarde donc cette voiture qui court après son cheval !

LA SANTE DE LEON XIII

Extrait d'une interview que le *Stampa* a prise récemment auprès du docteur Lapponi :

"Mais le Pape ne sent-il pas le poids de ses quatre-vingt-dix ans ?

—Je dirai volontiers qu'il le sent à rebours. Cette année-ci, qui a *été*, certes, pour Lui, une année de grande fatigue, je le trouve plus vigoureux que l'an dernier. Léon XIII n'a aucune de ces infirmités qui sont le tourment des vieillards de son âge. Il entend parfaitement, il a la vue aussi bonne que la mienne ; un peu myope, il porte des lunettes, mais le plus souvent, il les relève sur son front, ou bien il finit par les ôter, parce qu'elles le gênent : il n'est pas rare que je le voie lire sans lunettes.

—A-t-il toujours sa bonne mémoire ?

—Il l'a vraiment prodigieuse... Aucun danger qu'il se produise en sa tête quelque confusion. Mon souci est précisément qu'il voit et qu'il étudie encore beaucoup trop de choses. La nuit, surtout, son esprit travaille, et le lendemain, sa mémoire nous fournit des preuves de son étonnante fraicheur ; ainsi, il y a quelques mois, à peine levé, à six heures et demie du matin, il appela son secrétaire, et se mit à lui dicter, l'un après l'autre, quatre-vingt-dix vers latins ; en une heure d'insomnie, il les avait composés mentalement, et sa merveilleuse mémoire les avait retenus à la lettre."

Nouvelles des Etats-Unis

LOWELL (MASS)

—Le R. P. Joseph-Adolphe Tortel, Oblat de Marie Immaculée est décédé en cette ville. Il a succombé après quelques jours de maladie : la grippe aggravée de communications. Le R. P. Tortel était né en France et avait été ordonné prêtre en 1849. Avant de venir à Lowell, il avait été professeur à l'université d'Ottawa et suppérieur des Oblats à Montréal et à Québec.

—Encore un jeune homme canadien français, un excellent travailleur et possédant une bonne conduite, qui vient de disparaître subitement, plongeant ses vieux parents dans l'inquiétude la plus amère. Cette fois il s'agit de Albert Langlois âgé de 18 ans et 3 mois, qui depuis plusieurs jours, n'a pas été revu à son domicile, No. 22, rue Cabot.

WOONSOCKET, R. I.

On a présenté à la législature d'État un projet de loi abolissant les coupons ou timbres de commerce sous toutes ses formes et il y aura bientôt une audience publique à ce sujet. Il est à espérer que plusieurs personnes de cette ville iront assister à cette audience publique. Selon ce nouveau projet de loi il serait défendu pour les marchands de donner des coupons qui ne mentionnent point leur valeur exacte en argent. Ainsi un marchand ne pourrait plus donner des des timbres ou coupons en promettant de les échanger plus tard, quand les pratiques en auront 100, 1,000; ou en connait plus ou moins la valeur, tel que la chose se pratique maintenant.

MENUS PROPOS

X...vient de réunir quelques intimes en un fin déjeûner à la Tour Eiffel. Z..., qui n'a pas été invité, se montre froissé.

—Ce qui me vexe, c'est le procédé, dit-il. Car, Dieu merci, je suis au-dessus d'un déjeûner... si haut qu'il ait pu avoir lieu !

***

Une femme de fonctionnaire, aussi spirituelle que corpulente, reçoit les remerciements d'un jeune homme à qui son appui n'a pas été inutile pour l'obtention d'un emploi.

—Ah ! madame, s'écrie le jeune homme dans un élan de reconnaissance, comment pourrais-je jamais vous rendre grâce !

—Je vous supplie de n'en rien faire, réplique en souriant la dame ; vous m'obligerez même infiniment en vous employant dans le sens contraire.

***

Deux médecins sont appelés auprès d'un client qui vient d'être victime d'un accident à la main. L'un d'eux déclare qu'il faut amputer deux doigts : le second est d'avis qu'il faut en amputer trois ..

—Non, non, deux seulement, insiste le premier.

—Trois ! maintient obstinément le confrère.

L'autre, alors, bon enfant :

—Allons, va pour trois !... Nous n'allons pas nous chamailler pour si peu...

MIEUX QUE LE DIAMANT

L'or est moins précieux que la santé qui ne s'achète pas. LE BAUME RHUMAL vaut mieux que le diamant qui coûte si cher.

A la Bourse :

On reprochait hier à Z...., le banquier véreux de ne plus s'inquiéter autrement d'un maitre coup de pied reçu il y a huit jours.

"Monsieur", a répondu Z...,très digne, "je ne m'occupe jamais de ce qui se passe derrière moi."

UN RECONSTITUANT PUISSANT. L'Emulsion d'Huile de Foi de Morue D. & L. est un reconstituant puissant. Il donne de la chair, fait gagner en poids et combat avec succès la tendance à l'affaiblissement général. Fabriqué par Davis & Lawrence Co., Lim.

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever, ou bien sentez vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE à DEUX cuillerées à thé de Sels dans un demi verre d'eau et cela disparaîtra immédiatement.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 5 Mars 1901.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 20
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Superieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 5[illegible]
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne		10 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

V

No 14

Le silence le plus complet n'y était interrompu que par la voix du jeune Jésuite qui lisait, pour l'édification des retraitants, quelques chapitres d'un ouvrage de piété.

Le souper terminé, le lecteur ferma son livre et récita les Grâces. Les étrangers se dirigèrent alors vers l'église, où ils restèrent quelques minutes et chacun regagna sa chambre.

Charles était à peine rentré chez lui qu'il vit entrer le vieux Jésuite qu'il connaissait déjà.

—Eh bien, mon cher enfant, lui dit le religieux, commencez-vous à vous habituer à la vie de retraite ?

—J'ai eu à peine le temps de l'entrevoir, mon père, mais je suis enchanté de mes premiers moments.

—Avez-vous tout ce qu'il vous faut ?

—Je me déclare parfaitement satisfait en tout et de tout.

—Je suis enchanté de vous voir dans une disposition d'esprit aussi favorable à la grande action que vous allez entreprendre. Avez-vous lu le règlement ?

—Plusieurs fois, je le sais par cœur.

—Vous avez vu qu'il y a quatre méditations d'une heure par jour, et que chacune de ces méditations est précédée d'un quart d'heure de préparations et suivie d'un autre quart d'heure de récollection ?

—Parfaitement.

—Avez-vous quelquefois médité ?

—Oui et non, mon père. J'ai souvent réfléchi longuement sur une question, de manière à l'approfondir sérieusement ; mais des méditations sur des sujets religieux, et comme vous les comprenez, j'avoue n'en avoir jamais fait.

—Eh bien ! vous commencerez. Vous trouverez peut-être quelques difficultés au début : tendre toutes les facultés du cœur et de l'esprit sur un même sujet pendant une heure et demie paraît une chose bien fatigante, bien pénible même, au premier abord, mais vous verrez que l'on s'y habitue bien vite.

Voici, continua le Jésuite, en lui présentant deux feuilles autographiées, voici le sujet des deux méditations de demain matin. La première est celle que saint Ignace appelle le fondement, et c'est celle que nous, ses enfants, nous considérons après lui comme la base et la fondation de toute vie chrétienne.

Le texte de saint Ignace est ainsi conçu : *L'homme a été créé de Dieu pour cette fin : Louer, révérer, servir le Seigneur son Dieu et parvenir enfin par cette voie au salut éternel.* Tel est le sujet que vous aurez à méditer. Vous lirez ce soir attentivement les développements contenus dans les feuilles que je vous ai remises, vous tâcherez de bien vous en graver dans l'esprit les points principaux, et vous vous endormirez dans cette pensée.

Demain matin, après la visite au saint Sacrement, vous reviendrez dans votre chambre ; vous vous mettrez d'abord en la présence de Dieu, puis vous réfléchirez successivement à ces trois grandes vérités : Je suis de Dieu, je suis à Dieu, je suis pour Dieu. Vous chercherez à les bien comprendre, à vous en bien pénétrer, et vous verrez les conséquences pratiques que vous devez en tirer.

C'est un travail pénible, un travail qui répugne à notre nature sensuelle et paresseuse, mais il ne faut pas vous en effrayer. Je vous demande seulement de vous y donner avec une volonté droite et ferme, et je sais que vous l'avez ; mais aussi avec calme, sans contention d'esprit, sans inquiétude. Vous pouvez rester agenouillé à votre prie-Dieu, ou vous tenir debout, ou même vous asseoir. Il faut éviter de vous fatiguer outre mesure, et choisir la position dans laquelle vous trouverez plus facile de concentrer toutes les facultés de votre esprit sur le sujet qui vous est donné.

Après la méditation que vous terminerez par une courte prière, vous emploierez un quart d'heure à résumer vos pensées et vos impressions, vous rappelant les réflexions qui vous auront le plus frappé, et vous affermissant dans les salutaires résolutions qui vous auront été inspirées.

Pour l'exercice de dix heures dont je vous ai remis aussi le sujet, vous procéderez absolument comme pour celui du matin, et à la récréation de midi je reviendrai vous voir et vous apporter le travail de la soirée.

Courage, mon enfant, confiance et abandon complet et entier entre les mains du bon Dieu ; voilà ce que je vous recommande, et avec ces trois conditions je réponds du succès de votre retraite.

Le Jésuite parti, Charles resta les coudes appuyés sur sa table, la tête entre les mains ; il se demandait s'il rêvait ou s'il était bien dans la réalité.

Tout ce qu'il avait vu lui avait paru si nouveau, si étrange, si différent surtout de ce qu'il s'attendait à rencontrer...Cette maison calme, silencieuse, où l'on était toujours tenté de se croire seul, habitée cependant par un grand nombre d'hommes qui tous semblaient absorbés par de graves pensées...Ce vieux prêtre au langage si simple, si cordial, si encourageant, parlant de choses religieuses avec un respect et une foi que l'on sentait entiers, absolus, inébranlables. Et ces gens du monde qui habitaient les cellules voisines de la sienne, qui se livraient à toutes les prières et les méditations indiquées par le règlement, qui paraissaient tellement pénétrés de l'objet de leurs études que rien ne pouvait les en distraire...

Qu'y avait il de vrai et de sincère sous ces apparences ?

Ces hommes étaient-ils des esprits faibles, aveuglés par de ridicules superstitions ? Étaient-ils des fanatiques, des illuminés ?...

Dans quelques jours, quand il aura pu se rendre compte d'une foule de choses encore inexplicables pour lui, ne découvrira-t-il pas sous ces apparences trompeuses des hypocrisies, des mensonges, des conspirations ?...

Pour bien faire comprendre du reste ses sentiments et ses idées pendant les premiers moments de son séjour à Saint-Acheul, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire une partie de sa correspondance avec M. Meynandier.

Voici ce qu'il lui écrivait le lendemain de son arrivée.

"Saint-Acheul, le 7 octobre 1844

"Monsieur,

"C'est de Saint-Acheul, de l'antre du lion, que je vous écris. Je suis dans la place, et franchement l'assaut n'a pas été bien rude, ni la victoire bien glorieuse, j'ai trouvé les portes grandes ouvertes.

"Les Jésuites seraient-ils moins rusés qu'on ne le pense ? ou plutôt leur apparente simplicité ne cache-t-elle pas une prodigieuse habileté de dissimulation ? C'est ce que la suite nous apprendra.

"Le père Recteur s'est prétendu occupé et a envoyé un vieux frocart pour me recevoir en son lieu et place. Ce bonhomme, le seul être vivant avec lequel j'aie eu des rapports jusqu'ici, se trouve avoir à peu près l'esprit d'un bon curé de village. Ne trouvez-vous pas assez adroite cette tactique de faire recevoir un jeune Parisien inconnu par ce bon paysan, simple, naïf et qui a vraiment l'air de croire aux sornettes qu'il vous débite ? Voyez-vous la montagne de préventions s'écroulant en presence de ce personnage parfaitement insignifiant, qui se laisse duper à plaisir et qui tombera dans tous les pièges que nous lui tendrons.

"Voici, du reste, en quelques mots, le portrait de mon rustaud : tête chauve, deux gros yeux bêtes à fleur de tête, ombragés de sourcils en broussailles, nez proéminent et sans cesse bourré de tabac bouche de travers. Pour vêtements, une soutane antediluvienne, usée, rapiécetée, effilochée et tachée du haut en bas ; enfin, pour base, les pieds à la Charlemagne perdus dans des souliers déformés, éculés, et depuis longtemps brouillés avec le cirage.

"Pendant que j'en suis aux portraits, laissez-moi vous faire celui d'une sorte d'avorton qui cumule les fonctions d'adjoint au cerbère de céans avec celle de domestique attaché au service des étrangers. C'est un être petit, rachitique, vêtu d'un grand tablier bleu sous lequel se cachent un pantalon et une redingote crasseuse, dont un juif ne donnerait pas six sous. Sa tête, deux fois trop grosse pour son petit corps, est couverte, en façon de de chevelure, d'un gazon couleur de pain épice brûlé ; deux yeux rouges, un nez épaté et une bouche toujours entr'ouverte par un sourire béat, voilà pour la figure ; enfin, ses extrémités inférieures se vautrent dans des enveloppes trainantes qui n'ont aucune forme et dont je défierais un professeur d'histoire naturelle ou de chimie de définir la nature. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que ce nain grotesque étant affilié à l'ordre, je dois, quand j'ai besoin de lui parler, lui donner le doux nom de *frère*...Pouah !...Sa présence est heureusement aussi rare que désagréable.

"Je suis logé au quartier des étrangers, attendu que le règlement exige, paraît-il, qu'une retraite de huit jours précède l'entrée au noviciat. Cette retraite consiste en prières, méditations et autres chinoiseries à l'usage des dévots ; elles se succèdent toute la sainte journée, sans aucune interruption. Heureusement, les bons pères ont le soin de vous laisser absolument seuls pendant ces divertissants exercices, et comme j'ai eu le bon esprit de mettre deux volumes de Voltaire dans ma valise, je trouve le moyen de me distraire.

"Je ne vous ferai pas la description de ma chambre. S'il vous est jamais arrivé de loger dans une mauvaise auberge de petit village, vous avez une idée assez exacte de ce que peut être mon mobilier.

"J'avais craint un moment qu'il n'existât quelque trappe secrète, quelque judas imperceptible par lequel l'œil curieux d'un Jésuite ou d'un affidé pourrait espionner mes mouvements. J'ai déplacé tous les meubles, j'ai enlevé les images pieuses attachées au mur, j'ai examiné la muraille du haut en bas et dans tous les sens, et j'ai acquis la certitude qu'aucun indiscret ne peut me voir.

A Suivre